

Carte scolaire 2018:

analyse globale de la situation départementale par le SNuipp-FSU 54 suite au CTSD du 29 janvier 2018

	Ouvertures envisagées	Fermetures envisagées	Solde
Maternelle	+5	-19	
	Conditionnelles: +1	Conditionnelles : -7	
Elémentaire	+9	-27.5	
	Conditionnelles: +4	Conditionnelles : -6	
Spécialisé	+2		
Divers	+2	-1	
BAAZ ou BFC	+21		
PDMQDC	0	-9.5	
UPE2A	+0.5		
Dédoublements Education	+32.5		
prioritaire (CP REP et CE1			
REP+)			
Total	<mark>+73</mark>	<mark>-57</mark>	<mark>+16</mark>
	Avec conditionnelles:	Avec	Avec
	+78	conditionnelles: -70	conditionnelles: +8

Formule : ouvertures – fermetures doit être égal à 26 (niveau de notre dotation départementale)

Or: 73-57 = 16. Il reste donc une marge de manœuvre de 10 postes pour les ajustements ou de 18 si toutes les ouvertures/fermetures conditionnelles se font (26-8).

La dotation départementale est de 26 postes.

Le nombre de CP en REP et de CE1 en REP+ à dédoubler pour la rentrée 2018 est au nombre de 36 postes.

Le solde est donc de -10 postes pour la mise en place de cette mesure gouvernementale. 30 classes de CP en REP et 12 classes de CP et CE1 en REP+ seront dédoublées à la rentrée 2018. Pour information, le département compte 2700 classes. Ce seront donc 1.5% des classes seront concernées par le dédoublement en Meurthe et Moselle...

Le CTSD s'est tenu le 29 janvier 2018. Lors de cette instance, l'Inspectrice d'Académie-DASEN a entendu les précisions évoquées par les organisations syndicales et les IEN concernant chacune des propositions de mesures d'ouvertures ou de fermetures concernant le département.

Après les échanges sur chacune des situations évoquées, à l'issue de ce CTSD, la FSU reconnaît quelques points positifs sur le projet de carte scolaire :

- le nombre de remplaçants va être abondé, et notamment des BFC qui pourraient permettre à nouveau des départs en formation continue. Cependant, sur les 21 remplaçants prévus, nous ne connaissons pas la répartition BAAZ et BFC envisagée, donc soyons attentifs.
- la décharge de direction des écoles à 2 et 3 classes va enfin être reconnue et sera assurée par des remplaçants afin de leur assurer les 10 jours annuels. La décharge est enfin reconnue comme une

- décharge réglementaire, et non plus variable selon les capacités de remplacement.
- les fusions non préparées ont été abandonnées : il était inadmissible pour la FSU de constater que des fusions échappaient complètement à un dialogue en amont avec les principaux acteurs concernés (parfois même la municipalité....)
- le secteur de Piennes est enfin reconnu comme un secteur défavorisé, avec des indicateurs proches de l'éducation prioritaire
- l'IA semble ouverte au dialogue, mais c'est peut-être aussi parce qu'elle n'a pas d'a priori et cherche à recueillir le plus d'informations possibles pour se faire sa propre idée sur la situation générale et les situations particulières
- les classes dédoublées compteront comme de vraies classes et non comme des dispositifs. Cela va impacter la décharge de direction sur de nombreuses écoles en éducation prioritaire.
- 3 postes d'ERUN pourraient être créés (pris sur le nombre envisagé des 21 remplaçants).

Certains points ont été évoqués et nous laissent perplexes :

- l'IA veut « consolider » les écoles rurales pour les rendre pérennes... Cela signifie, entre les lignes, que les projets de regroupements sont à l'étude. Il en est de même en zones urbaines où l'IA estime que nous avons un réseau trop nombreux de petites écoles....
- l'IA a annoncé ne pas « être contre le fait d'abonder la décharge de direction ». Mais, concrètement, avec les dotations misérables, on fait comment ?

Mais, ces éléments ne sont que des gouttes d'eau dans l'océan que représente la carte scolaire. De nombreux points continuent de heurter la FSU :

- les seuils d'ouverture continuent d'être trop élevés dans toutes les écoles : 28 en élémentaire, 32 en maternelle, c'est encore trop !
- Les TPS ne sont plus comptabilisés dans les prévisions d'effectifs, même dans les écoles où il s'agissait d'une habitude de scolarisation. Les seules exceptions concernent les écoles en REP ou REP+ et les écoles avec un projet d'accueil (22 sur le département....). Notre conseil, si vous êtes attachés à la scolarisation des moins de 3 ans, est de rédiger très très rapidement un projet d'accueil !!!! Cette nouvelle modalité n'avait pas été annoncée en amont et a surpris de nombreuses écoles. La scolarisation des moins de 3 ans est plus que menacée dans le département.
- la situation des écoles QPV n'est toujours pas clarifiée : nous souhaitons que les écoles QPV situées au cœur des quartiers prioritaires politique de la ville, puissent enfin être reconnues comme telles, et non noyées dans la liste des écoles QPV qui compte de réelles aberrations (et même des écoles privées reconnues comme bourgeoises...)
- le dispositif PDMQDC a été sacrifié : 10 postes maintenus sur 19,5 (notre score était déjà bien bas pourtant...), sans que l'IA soit en mesure de préciser pourquoi elle les maintient dans tel endroit ou dans tel autre. Ce n'est pas de nature à nous donner confiance dans les choix étudiés !
- les effectifs prévisionnels de toutes les écoles du département ne sont toujours pas communiqués aux organisations syndicales malgré nos demandes incessantes depuis des années! Que nous cache-t-on? Que les seuils sont appliqués de manière partiale et non transparente?
- aucune création de postes n'est prévue en établissement. Or, les besoins sont criants! Plus de 80 élèves sur liste d'attente ITEP ou IME dans le département, ce sont 80 classes en souffrance!!
- Une seule création de poste pour abonder des RASED déjà clairsemés
- sur les postes d'immersion en langue étrangère, la procédure actuelle est que la DSDEN démarche certaines écoles pour qu'elles passent en école d'immersion. La FSU considère que pour qu'un tel projet se mette en place, on doit envoyer des appels à candidature, ça évitera de faire perdre du temps aux écoles.
- le différentiel d'ouvertures/fermetures est trop important à cette période de l'année (l'IA garde 10 postes en réserve). Cela entraîne trop de situations conditionnelles qui ne seront réglées qu'en juin ou septembre alors qu'on aurait pu les régler dès février.

A la FSU nous ne sommes pas dupes!

Nous savons que la rentrée 2018 était la seule année où nous pouvions avoir une dotation en postes pour toute la durée du quinquennat. En effet, tous les postes prévus sur le quinquennat ont été distribués pour 2017 et 2018. Les prochaines années vont être terribles en terme de carte scolaire...

Nous souhaitions donc un vote CONTRE unanime à l'issu du CTSD (de tous les syndicats présents) car c'est la seule manière à forcer l'IA à représenter sa carte scolaire.

Lors d'une interruption de séance avant le vote, les organisations syndicales ont échangé. Le SGEN- CFDT annonçait par mail avant le CTSD qu'il souhaitait un vote unanime en CONTRE mais a changé d'avis.

Le SE-UNSA avait déposé la 1ère alerte sociale départementale de toute sa vie.... soi-disant pour appeler à la grève... que nenni, ils annoncent qu'ils sont finalement d'accord avec l'IA et n'appellent plus à la grève le 6!

FO a voté contre, comme d'habitude...

Face à cette absence commune de faire un vote CONTRE unanime, la FSU a estimé que le seul levier possible pour rebattre les cartes n'était pas au RDV. La FSU a donc décidé, conformément aux années précédentes, de ne pas entrer dans cette mascarade de vote sur des hypothèses !! Pour voter en « pour » ou en « contre » (sauf unanimité), il faut savoir sur quoi on vote. Or, depuis le précédent IA, nous votons sur un « champ d'étude ». C'est comme si on nous demandait de voter pour une liste aux élections régionales sans connaître le nom des candidats !! Les termes du vote doivent être clairs : on vote sur une proposition concrète ou on refuse de participer !

Pour toutes ces raisons, la FSU maintient son appel à la grève le 6 février. La FSU a obtenu le report du CDEN au 13 février, premier symbole de contestation. Contrairement au SE qui se désengage, la FSU estime que les conditions d'une rentrée 2018 satisfaisante ne sont pas réunies et que le mouvement de grève continue d'être légitime : le CDEN du 6 sera remplacé par une manifestation légitime ! Dans le 1er degré, nous sommes soumis à une contrainte réglementaire en cas d'alerte sociale : nous avons un délai de 10 jours incompressibles pour déposer un préavis de grève. Nous le savons notamment car pendant la période 2012-2017, nous n'avons pas gardé le silence, et nous n'avons pas fait de l'accompagnement gouvernemental comme d'autres ont su si bien le faire sur cette période. La FSU est une fédération indépendante !

Ce jour de grève permettra aux écoles de notifier leur mécontentement : on ne peut pas prendre aux uns pour donner aux autres, il faut une vraie ambition pour l'école, une transparence dans les effectifs de toutes les écoles du département. L'intérêt de faire grève le même jour, massivement, c'est de peser collectivement dans la négociation que représentent les différentes instances relatives à la carte scolaire. Lorsqu'un syndicat invite à faire grève « le jour de son choix » sur tout le mois de février, c'est laisser les écoles dans un isolement, sans leur proposer de modalités d'action. Faire grève est un acte fort, ne le négligeons pas.

L'arrêté de carte scolaire sera ensuite publié, hors de toute instance, après le 13 février... la FSU continue de dénoncer cette pratique qui date du précédent IA et qui consistait à prendre des décisions hors présence de représentants des personnels.

